



Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Valdahon

## CCAS de Valdahon

Date de convocation :  
12 juin 2023

### **OBJET**

CONVENTION POUR LA  
TRANSMISSION  
ELECTRONIQUE DES  
ACTES SOUMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE

Nombre de membres  
en exercice : 15  
présents : 8  
votants : 10

### **DECISION**

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 23.22

Séance du 19 juin 2023

**Président de séance** : Mme Dominique GUILLEUX, vice-présidente du CCAS

Etaient présents : Mme GUILLEUX, Mme VUILLEMIN, M MANZONI, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme FERNIOT, M KURT, M ANDREZ, Mme LIME VIEILLE

Etaient absents : Mme LE HIR, M DUMONT, Mme CHABRIER, M ARNAL, M LAPOIRE, Mme GIRAUD

Secrétaire de séance : Nelly BRECHEMIER

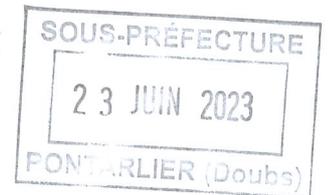
Procurations de vote : M DUMONT / Mme GUILLEUX, Mme CHABRIER / Mme POURET

La dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le conseil d'administration autorise :

- Le recours à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité
- La désignation de Berger Levraut comme tiers de télétransmission
- Mme le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet



Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS  
Dominique GUILLEUX

